

## indemnités de remboursement anticipé

Par **thopo57**, le **16/06/2005** à **22:59**

Je suis actuellement en procédure de divorce.

Je souhaite conserver ma résidence secondaire qui est en cours de construction.

Le prêt immobilier n'est pas encore en phase d'amortissement car seul 60 % des fonds sont débloqués.

La banque, avec laquelle j'ai contracté l'emprunt, refuse la désolidarisation de couple et elle refuse aussi de me refinancer.

Pour conserver le bien, je dois d'adresser à une autre banque.

La banque peut elle exiger des indemnités de remboursement anticipé au delà du solde restant dû, c'est-à-dire, sur des fonds qui ne sont débloqués.

Merci de votre collaboration.